

Lesneven. Des aides pour accéder aux logements anciens

Dans le territoire communautaire, l'accession des jeunes couples à la propriété d'un logement ancien sera favorisée par des aides diverses de la CLCL, de l'Adil, et de Soliha.

Publié le 05/10/2020 à 07h01



Raphaël Rapin (à droite), vice-président de la CLCL, a présenté, mardi, le dispositif « Accession jeunes ménages ». À sa droite : Philippe Ranchère (directeur de l'Adil 29), Kevin Gramoullé (technicien Soliha), Perrig Goulleux (responsable départemental Soliha) et Victor Bardon (service aménagement CLCL). | OUEST-FRANCE

« Au vu de l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH), de 2018-2023, les élus et acteurs locaux du logement ont constaté que beaucoup de jeunes ménages se tournent aujourd'hui vers l'achat d'un bien ancien », argumente Raphaël Rapin, vice-président de la communauté, chargé de l'aménagement du territoire, lors de la présentation du dispositif « Accession jeunes ménages ».

« Bien estimer les travaux à réaliser est une chose primordiale », poursuit l' élu, faisant référence à des personnes qui « peinent à finir leurs travaux, quitte à se retrouver parfois dans des logements insalubres ou non sécurisés ».

Un triple accompagnement

D'où cette chaîne de sécurité que la CLCL (Communauté Lesneven côte des légendes) propose dorénavant en accompagnant ces nouveaux propriétaires dans leur projet d'achat et de rénovation et le lancement du dispositif « Accession jeunes ménages ».

Le dispositif mis en place va permettre aux bénéficiaires de profiter d'un soutien en trois temps. Le premier viendra de l'Agence départementale de l'information sur le logement (ADIL).

« Nous sommes là pour aider au plan de financement des acheteurs. Nous voyons avec eux la somme prévue pour l'achat du bien, puis nous continuons avec l'estimation des travaux », explique Philippe Ranchère, directeur de l'Adil 29, précisant que leur rôle peut être parfois de dire « stop », « le plan de financement ne rentrant pas dans les clous ».

Éligible ou non ?

« En parlant des travaux à prévoir, mieux vaut se référer à un spécialiste », suggère Raphaël Rapin. Aussi, à cet effet, la CLCL a mandaté Soliha, le premier Mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. « À nous de

réaliser le diagnostic technique du logement, en mettant en évidence les travaux à réaliser. Sans omettre de prioriser certains travaux au vu de la capacité financière du ménage », précise Kevin Gramoullé, technicien de Soliha.

Le diagnostic technique sera pris en charge financièrement par la CLCL. La structure communautaire intervenant également pour une subvention maximum de 2 000 €, « éligible pour un montant de travaux de rénovation d'un minimum de 10 000 € », précise Raphaël Rapin qui complète en indiquant que ces travaux seront dans l'objectif de « santé » du logement. « Une liste permettra d'identifier les travaux subventionnables. »

Pour bénéficier du dispositif « Accession jeunes ménages », le couple doit avoir moins de 80 ans d'âge cumulé, avec un revenu fiscal de référence sous les plafonds Anah (Agence nationale de l'habitat). Tout en sachant que pour un dossier pris en compte, il faut que l'habitation en question soit de plus de trente ans, « et que ce bien soit votre résidence principale ».

Une fois le compromis signé, les nouveaux propriétaires peuvent se rapprocher de la CLCL (amenagement@clcl.bzh) ou contacter l'Adil du Finistère au 02 98 46 37 38. Au fil des prochaines semaines, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Lannilis, en partenariat avec Soliha Finistère (Solidaires pour l'habitat), proposera quatre ateliers articulés autour du thème du « bien chez soi : pour un habitat pratique et confortable ».

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lesneven-29260/lesneven-des-aides-pour-acceder-aux-logements-anciens-7001439>